



SERVICES FISCALITE DES PARTICULIERS

Checklist des justificatifs :

Attestations de revenus :

- Certificats de salaires / rentes / chômage et autres indemnités journalières
- Comptes, pour les indépendants
- Détail des pensions alimentaires reçues
- Attestations de tout autre revenu (loteries, cas spéciaux)



Déductions professionnelles et spéciales :

- Justificatifs de frais professionnels effectifs, supérieurs au forfait *
- Justificatifs des frais de garde des enfants
- Pensions alimentaires versées
- Assurances vies déductibles (3a) et éventuelles attestations de rachat de 2ème pilier
- Justificatifs des frais de formation, perfectionnement ou reconversion
- Montant du loyer payé sans les charges
- Frais médicaux si élevés et à votre charge (i.c. EMS et dentiste)

**Cas rares. Les déductions de déplacement et de repas usuels seront prises en compte par nos soins. Il s'agit de frais supérieurs au forfait de fr. 2000.- minimum.*

Attestations financières :

- Fortunes et revenus financiers : attestations de vos comptes bancaires, placements, titres, prêts, attestations de frais bancaires, etc...
- Attestations des assurances vie (valeur de rachat etc...)
- Attestations des dettes (cartes de crédit, hypothèques, prêt à la consommation, etc...)

Immeubles :

- Revenus locatifs
- Frais d'entretien d'immeuble

Toute autre information qui vous semble pertinente

-
-
-
-
-
-

Fiduciaire Monachon Sàrl

Rue du Village 11 - 1055 Froideville
TEL: 021 882 42 40 - FAX: 021 882 42 41 - www.monachon.ch - CHE-113.843.646 TVA